

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 Décembre 2025**

---

Nombre membres  
En exercice 14  
Présents 10  
Votants 11

Date de la convocation : 12.12.2025

2025 - 021

L'An deux mil vingt-cinq le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, Valérie DROUVIN, Marie-Sophie BARBIER, Benjamin CHABERT, Mickaël GRAS, René BAYLE, Nathalie DECTOT, Régis LACROIX

Absents : Mmes et Mrs Laure ALBERTIN, David GRAND, Guillaume CROIZAT Vincent CAILLAT,

Procuration : M. Guillaume CROIZAT donne procuration à M. Benjamin CHABERT

A été nommée secrétaire : Benjamin CHABERT

**Délibération pour le Recensement 2026  
Recrutement et rémunération de l'agent recenseur**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V, articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement de la population,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de recruter un agent recenseur afin de réaliser le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

- décide de rémunérer de la façon suivante :

L'agent recenseur percevra un forfait de 1 100 € brut  
+ 60 € (2 formations à 30 €)

**TOTAL BRUT 1 160 €**

Des frais d'essence pourront lui être remboursés.

Charge M. le Maire de l'application de cette décision

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

M. Didier CORVEY-BIRON,  
Maire